

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01443

Numéro SIREN : 814 970 414

Nom ou dénomination : 4 VALLEES ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 9701

4 VALLEES ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 28 000 euros
Siège social : 417 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE
814 970 414 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-neuf juillet,
A 18 heures,

La société "SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES 4 VALLEES" - SEM 4V, ci-après désignée sous le vocable SEM 4V société anonyme d'économie mixte au capital de 1 408 785 euros, ayant son siège social 417 avenue Perrier de la Bâthie - 73400 UGINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 537 419 376, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Frédéric BURNIER-FRAMBORET, associée unique de la société 4 VALLEES ENERGIE,

En présence de Monsieur Etienne WIROTH, Président non associé de la Société, et de Monsieur Mustapha HADDOU, appelé aux fonctions de nouveau Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris acte de la démission de Monsieur Etienne WIROTH de son mandat de Président de la Société, à effet du 31 juillet 2022 minuit, nomme, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- Monsieur Mustapha HADDOU,
né le 31 janvier 1984 à TOULON (83),
demeurant 120 rue Eugène DUCRETET – 73400 UGINE.

à effet du 1^{er} août 2022, 0 heure.



Monsieur Mustapha HADDOU déclare accepter les fonctions de Président et, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que Monsieur Mustapha HADDOU ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

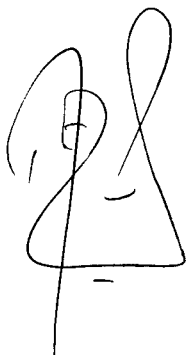
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et Monsieur Mustapha HADDOU pour acceptation de ses fonctions de Président.

La SEM 4V,
Associée unique,
Frédéric BURNIER-FRAMBORET, es-qualités

Mustapha HADDOU
Président

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"



*"Bon pour acceptation des fonctions
de président"*

